

Communiqué de presse

Aux représentants des médias

« Spécial Journée mondiale de l'audition – 3 mars 2021 »

Port généralisé du masque : un peu de souplesse pour les malentendants !

Pully, le 3 mars 2021

Le port généralisé du masque prétérite considérablement les possibilités de compréhension des malentendant-e-s qui, dans la très grande majorité des cas, font appel à la lecture labiale. Les personnels des administrations, commerces et structures de santé rechignent trop souvent à ôter temporairement leur masque pour être compris par les malentendant-e-s. La réglementation prévoit pourtant expressément des exceptions.

Alors que la Journée mondiale de l'Audition se tient le 3 mars 2021, sous la thématique « Des soins auditifs pour tous », [forum écoute, la fondation romande des malentendants](#) alerte les autorités sur une urgence encore plus pressante : le port du masque généralisé en raison de la pandémie de Covid-19 isole encore plus les malentendant-e-s qui font appel à la lecture labiale pour comprendre les propos de leurs interlocuteurs. **Un appareil auditif, s'il aide les malentendant-e-s, ne suffit pas à restaurer une audition parfaite. La lecture labiale qui nécessite un apprentissage long et exigeant est donc un complément indispensable à la compréhension des propos de l'entourage.**

De nombreux commerces, hôpitaux, structures de soins et administrations ne sensibilisent pas suffisamment leur personnel à la nécessité et la possibilité légale de retirer – temporairement – leur masque lorsqu'ils s'expriment avec une personne qui se signale comme malentendante. Des dérogations sont pourtant expressément prévues par les législations cantonales et fédérale et prévoient « que le personnel ou les personnes qui accompagnent (les malentendants) peuvent pendant la durée du dialogue enlever leur masque ». Moyennant le respect des autres règles d'hygiène et de conduite et sur présentation d'une attestation délivrée par un médecin.

Aujourd'hui, aucun masque transparent n'est pour l'heure homologué par les autorités fédérales. Aussi, forum écoute appelle toutes les personnes professionnellement en contact avec le public à faire preuve de souplesse dans leurs interactions avec les malentendants. Tout employé peut et doit retirer temporairement son masque lorsqu'il interagit avec un malentendant qui en fait la demande. Pour rappel, environ 13% de la population suisse présente des problèmes d'audition.

Législation : [Notice du Bureau fédéral de l'égalité des personnes handicapées BFEH - 18 janvier 2021](#)

Contact pour les médias : Grégoire Droz-dit-Busset, Secrétaire du Conseil de fondation, membre malentendant, forum écoute, fondation romande des malentendants, M : +41 79 546 60 06, gregoire.droz-dit-busset@protonmail.ch, www.ecoute.ch